



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 162 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine

Arrêté N °2013275-0008 - Arrêté de délégation de signature de Madame Elisabeth de Larochembert, Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine	1
Arrêté N °2013276-0005 - Arrêté délégation de signature	8
Arrêté N °2013276-0006 - Arrêté de délégation de signature de la directrice de l'hôpital San Salvador en matière de marchés publics	13

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Décision - UT 75 - IT 8E Monsieur Olivier DREUX délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	15
---	----

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Autre - Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris	17
---	----

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction de la modernisation et de l'administration

Arrêté N °2013280-0007 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris	28
---	----



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013275-0008

**signé par Directeur du groupe hospitalier Bichat Beaujon Louis Mourier Bretonneau Charles
Richet
le 02 Octobre 2013**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine**

Arrêté de délégation de signature de Madame
Elisabeth de Larochembert, Directrice des
Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de
Seine

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Beaujon, Bichat – Claude-Bernard, Bretonneau, Charles-Richet, Louis-Mourier)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2012216-0009 du 03 août 2012 portant nomination de Madame Elisabeth de Larochembert aux fonctions de directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

Vu l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 fixant les matières déléguées par la Directrice Générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur **Arnaud Corvaisier**, directeur de groupe hospitalier adjoint à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 susvisé (paragraphe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K)

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Sabine Dupont**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1,2,3,6,29,30), H(5), K de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 susvisé,
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, H (1,2,3) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 susvisé,
- Monsieur **Lyonel Verley**, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15), E de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 susvisé,
- Madame **Marie Warnier**, Directrice Adjointe, chargée des investissements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D (1,2,3,4,7) de l'arrêté n° 2013049-0013 susvisé
- Madame **Pascale Cosialls**, Directrice Ajointe, chargée des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 susvisé.
- Monsieur **Erik Dusart**, directeur Adjoint, chargé des affaires générales et de la cellule des marchés, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, E(1) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 susvisé.
- Monsieur **Olivier Savin**, ingénieur, chargé du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C(2,5), E de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 susvisé.
- Monsieur **Patrick Cossard**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 susvisé

- Monsieur **Régis Moutardier**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 susvisé
- Monsieur **Franck Copperé**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 susvisé

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Pierre Christophe Cathelineau, directeur du site Charles-Richet, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Alexandre Therre, directeur par intérim du site Louis-Mourier, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur par intérim de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Sabine Dupont, directrice du site Beaujon, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Lyonel Verley, directeur du site Bretonneau, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Arnaud Giraudet, directeur du site Bichat - Claude-Bernard, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales délégation est donnée à Alexandre Therre, directeur des ressources

humaines adjoint, Lara Vinauger, directrice des ressources humaines adjointe ; Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière ; Marie-Hélène Cachin, Attachée d'Administration Hospitalière ; Denis Guitteaud, Attaché d'Administration Hospitalière ; Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière ; Gwénaelle Gérard-Saigne, Attachée d'Administration Hospitalière ; Marie-Victoire Grolleau, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabine Dupont ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1,2,3,6,29,30), H(5), K de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 susvisé,

En cas d'empêchement de Monsieur Lyonel Verley, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, délégation est donnée à Monsieur Brahim Bouzaréa, responsable logistique, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Lyonel Verley et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15), E de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 susvisé et délégation est donnée à Monsieur Joan Pasquier, responsable service achat, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Lyonel Verley et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C(2) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Marie Warnier, Directrice Adjointe, chargée des investissements, délégation est donnée à Monsieur Marc Herold, directeur des travaux et de la maintenance et Madame Françoise Gosso, directrice des équipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Marie Warnier et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D (1,2,3,4,7) de l'arrêté n° 2013049-0013 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Pascale Cosialls, Directrice Ajointe, chargée des affaires médicales et de la recherche, délégation est donnée à Madame Pascale Machon, attachée d'administration hospitalière et Pauline Maisonneuve, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Pascale Cosialls et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, chargé des finances, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, H (1,2,3) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 susvisé,

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice du site de Beaujon, délégation est donnée à Monsieur Alexandre Therre, directeur des ressources humaines non médicales adjoint, Monsieur Arnaud Giraudet, directeur des finances, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabine Dupont a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site de Bichat, délégation est donnée à Madame Pascale Cosialls, Directrice des Affaires médicales et de la recherche, Madame Nathalie Larivière, Directrice des Soins, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud Giraudet a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre Therre, directeur par intérim du site de Louis Mourier, délégation est donnée à Madame Nicole Gatineau Saillant, Directrice des soins, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du

présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Alexandre Therre, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site de Louis Mourier,

En cas d'empêchement de Monsieur Lyonel Verley, directeur du site de Bretonneau, délégation est donnée à Monsieur Erik Dusart, directeur adjoint, chargé des affaires générales et de la cellule des marchés, Madame Nathalie Larivière, Directrice des soins à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Lyonel Verley, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de Monsieur Pierre-Christophe Cathelineau, directeur du site de Charles Richet, délégation est donnée à Monsieur Denis Guitteaud, Attaché d'Administration Hospitalière, Madame Nicole Gatineau-Sailliant, Directrice des soins à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Pierre-Christophe Cathelineau, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Charles Richet.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° susvisé, pour les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 1 à 4 du présent arrêté

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

- Laure Albrecht, Attachée d'Administration Hospitalière
- Eric Blattes, Attaché d'Administration Hospitalière
- Brahim Bouzarea, Ingénieur Logistique
- Michèle Caron, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur Adjoint
- Sylvie Celerier, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Dominique Champenois, Coordonnatrice Générale des Soins
- Pascale Cosialls, Directrice Adjointe
- Edouard Croisile, Ingénieur Travaux
- Bénédicte Crombez-Champagne, TSH
- Erik Dusart, directeur adjoint
- Evelyne Estibals, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Arnaud Giraudet, directeur adjoint
- Françoise Gosso, Directrice des Equipements,
- Marie-Victoire Grolleau, Attachée d'Administration Hospitalière
- Denis Guitteaud, Attaché d'Administration Hospitalière
- Florence Judy-Regno, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Marie-Laure Ingadassamy, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie-Pascale Legret, Attachée d'Administration Hospitalière
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Pauline Maisonneuve, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie Nobili, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Hélène Oppetit, Directrice adjointe

- Marie-Lise Pimentel, Attachée d'Administration Hospitalière
- Henri Pham, Attaché d'Administration Hospitalière
- Pierre Puget, Ingénieur Travaux
- Bertrand Rigaut, Ingénieur travaux
- Jean Rougemont, Directeur adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH,
- Joe-Pascal Saji, Ingénieur Restauration
- Elodie Salga, Ingénieur Biomédical
- Eric Simon, Directeur Adjoint Directeur adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH,
- Christelle Soupraya, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Jean-François Tacnet, Attaché d'Administration Hospitalière
- Alexandre Therre, Directeur Adjoint
- Julie Thuilleaux, Directrice Adjointe
- Franck Valy, Ingénieur informatique
- Lyonel Verley, Directeur Adjoint
- Lara Vinauger, Directrice Adjointe
- Sébastien Vesseron, Ingénieur Biomédical
- Sophie Viane, Assistante Médico-Administrative
- Marie Warnier, Directrice Adjointe

ARTICLE 7 :

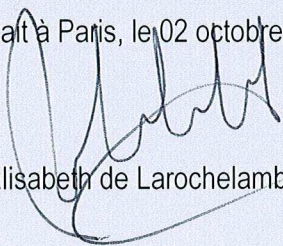
L'arrêté n°2013247-0003 du 04 septembre 2013 portant délégation de signature de la Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est abrogé.

ARTICLE 8 :

La Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 02 octobre 2013

Elisabeth de Laroche Lambert





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013276-0005

**signé par Directeur du groupe hospitalier Avicenne Jean Verdier René Muret
le 03 Octobre 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté délégation de signature

Arrêté de délégation de signature
au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique

Arrêté n° 2013-0008

La directrice du groupe hospitalier Avicenne-Jean Verdier-René Muret,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 Juillet, 1^{er} et 8 Août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance publique hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°2013049-0013 du 18 Février 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à **M. Frédéric ESPENEL**, adjoint à la directrice du groupe hospitalier, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique DE WILDE tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Avicenne – Jean-Verdier – René Muret, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme MARION BOUSQUIÉ**, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 30°, 39° et 40°, C 8°, F 4° et 7°, G 1°, 2° et 6°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BOUSQUIÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- Mme Emilie LEBEE, directrice adjointe
- M. Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière
- Mme Michèle MALTERRE, attachée d'administration hospitalière
- Mme Sabine CAGNON, chargée de mission.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Laure WALLON, directrice adjointe chargée de la stratégie, du personnel médical et de la recherche à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 8°, 2°, 6°, 10° à 28°, G 30° à 32°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure WALLON, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- Mme Marianne FOY, attachée d'administration hospitalière

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à M. Timothée MANTZ Directeur Adjoint, chargé des finances et du contrôle de gestion à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 6°, C 8°, 9°, 10°, 13° et 14°, F 3°, G 4° et 5°, H 2° et 4° dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothée MANTZ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- Mme Krystelle BAUTA, chargée de mission

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à M. Olivier VILAIN, ingénieur chargé des investissements et de la maintenance, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 3°, 4°, 7° et 15°, D 7° et H 4° et dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VILAIN, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- M. Karim Tabet, ingénieur
- M. Arsène LOLLICHON, ingénieur
- M. Pascal TOULY, ingénieur

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à M. Dominique TROUVÉ, directeur adjoint chargé du système d'information, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2° et 5°, H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique TROUVÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- M. Jean-Pierre DE MICHIEL, ingénieur

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à **Mme Aline COUDRAY**, directrice adjointe chargée des services économiques, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 7°, 11° et 15°, D 7°, E 2°, H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Aline COUDRAY**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- **M. Jean-Marc LAZARDEUX**, attaché d'administration hospitalière
- **Mme Patricia PERROT**, adjoint des cadres hospitaliers
- **M. Bernard SERMANSON**, adjoint des cadres hospitaliers
- **M. Marcel RATIER**, technicien supérieur hospitalier

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie LARIVEN**, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes F 1°, 2° et 5°, H 3° et 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sylvie LARIVEN**, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et H 3° spécialement pour les formalités de dépôt de plainte à :

- **M. Pascal TELLE**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne
- **M. Daniel NABOR**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne
- **M. José MONTESINOS**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier
- **M. Philippe ROBIN**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier
- **M. Abdelkrim SOUALEM**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital René Muret

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à **M. Daniel CHICHE**, directeur de l'hôpital Jean-Verdier, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 3° et 7°, H 1°, 3° et 4° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence de **M. Daniel CHICHE**, délégation est donnée, pour les matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean-Verdier, pendant ladite période d'intérim.

ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée à **M. Pierre MALHERBE**, directeur de l'hôpital René-Muret, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 3° et 7°, H 1°, 3° et 4° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence de **M. Pierre MALHERBE**, délégation est donnée, pour les matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René Muret, pendant ladite période d'intérim.

ARTICLE 11 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées aux paragraphes A à K, dans le cadre du service de garde administrative et exclusivement en cas d'urgence ou de nécessité, à :

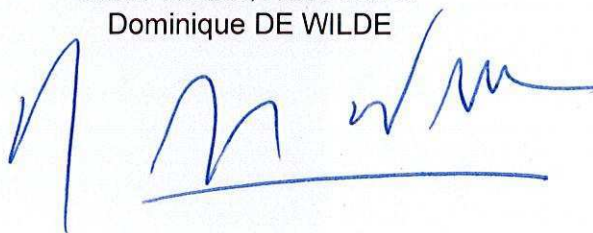
- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature identifiés aux articles précédents du présent arrêté
- **Mme Annick DUPIN**, directrice adjointe figurant en annexe II de l'arrêté n° 2011-0072 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- **M. Jean-Luc GIBELIN**, Directeur Adjoint
- **Mme Aurélie NEAU**, Directrice Adjointe
- **M. Pascal PINGEON**, ingénieur
- **M. Laurent BELLANGER**, cadre supérieur de santé
- **M. Jacques COURTOIS**, cadre supérieur de santé
- **Mme Monique LE HEBEL**, cadre supérieure de santé
- **Mme Brigitte SEGUIN**, cadre supérieure de santé
- **Mme Christine NABOR-MOSSOT**, assistante socio-éducative
- **Mme Evelyne TRILLARD-LOURIMI**, assistante médico-administrative
- **Mme Christine DUFEAL**, adjoint des cadres hospitaliers
- **Mme Dalila FLICI**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Françoise GAILLARD**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Shanti LOSCO**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Françoise BUET**, adjoint des cadres hospitaliers
- **Mme Brigitte WOILLEZ**, cadre supérieur de santé
- **Mme Colette BERNARDOU**, cadre supérieur de santé

ARTICLE 15 : L'arrêté n° 2013170-0007 du 19 Juin 2013 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 16 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Bobigny, le 3 Octobre 2013

La Directrice du groupe hospitalier Avicenne,
Jean-Verdier, René-Muret
Dominique DE WILDE





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013276-0006

**signé par Directeur de l'hôpital San- Salvador
le 03 Octobre 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de la
directrice de l'hôpital San Salvador en
matière de marchés publics

Arrêté de délégation de signature n°2013 -

La directrice de l'hôpital San Salvador

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2011-073 DG du 9 mai 2011 modifié portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Monsieur Alain DOMINIQUE, directeur adjoint

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Monsieur Christian CLARVILLE, Attaché d'administration hospitalière,
- Madame Hélène VENERE, Attachée d'administration hospitalière,
- Monsieur Rémi SAINT ETIENNE, Ingénieur subdivisionnaire.

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 modifié et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : l'arrêté en date du 18 novembre 2010 de la Directrice de l'hôpital San Salvador portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Hyères, le 3 octobre 2013

Sandrine CURNIER



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Responsable de l' unité territoriale de Paris
le 02 Octobre 2013**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT 75 - IT 8E Monsieur Olivier DREUX
délégation signature - arrêt de travaux et
d'activité



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle
Et du Dialogue Social**

**DELEGATION DE SIGNATURE
ARRÊT DE TRAVAUX ET D'ACTIVITÉ**

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi d'Ile de France

Unité territoriale de PARIS
Pôle Travail

Francis MARTIN
Inspecteur du Travail

Inspection du Travail
Section 8 E
83 rue Taitbout
75436 PARIS Cedex 09

Téléphone : 01.44.53.30.03
Télécopie : 01.44.53.30.57

L'inspecteur du travail de la section 8 E du département de Paris,

Vu le code du travail et notamment les articles L.4731-1, L.4721-8, L.4731-2, R.4731-3 R.4731-2, R. 4731-12, L.8112-5, L.8113-1, L.8113-4

Vu la décision du 1^o janvier 2010 affectant Monsieur Olivier DREUX, contrôleur du travail, à la section 8 E d'inspection du travail du département de Paris,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DREUX, contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux ou des activités, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés qu' elle aura constaté(s) être exposé(s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante ou à un risque d'exposition à un dépassement d'une valeur limite de concentration d'une substance chimique CMR.

Lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent, Monsieur Olivier DREUX, contrôleur du travail, après vérification, a délégation pour autoriser la reprise des travaux ou des activités.

Article 2 :

Cette délégation vaut pour toutes les entreprises installées et tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section 8 E.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 2 octobre 2013

L'Inspecteur du travail

Francis Martin



PREFECTURE PARIS

Autre

**signé par Directeur, chargé de la direction spécialisée des finances publiques pour l' Assistance
publique - Hôpitaux de Paris
le 07 Octobre 2013**

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Direction Spécialisée des Finances Publiques
pour l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS
3 avenue Victoria
75004 PARIS

**DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS**

DELEGATION DE POUVOIRS N°07- 2013 du 07 octobre 2013

L' Administrateur Général des Finances Publiques

Décide

Article 1

Article 1 - A - Délégations générales

1) Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives et les rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros :

Mme Sylvie FROMONTEIL	Administratrice des Finances Publiques Fondée de pouvoir	Direction
M. Eric NEXON	Administrateur des Finances Publiques adjoint Chargé de mission spéciale, Chef du Département comptabilité, du Département "dépense", de la Mission Maîtrise des Risques et de la Mission PGI	Direction

2) Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux, notamment celui de signer les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 25.000 euros et du rejet de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de la part de Mme FROMONTEIL et de M.NEXON, sans toutefois que le non empêchement soit opposable aux tiers :

Mme Sandrine FABREGUES	Administratrice des Finances Publiques adjointe Chef du service facturier	Service Facturier
M. Jérôme CHASSAING	Inspecteur principal des Finances Publiques, Auditeur	Audit
Mme Nicole MARTINEZ	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable de Pôle	Pôle Recettes Diverses
M. Olivier LACZNY	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Recouvrement sur Organismes
Mme Corinne PASCAL	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Assistante fondée de pouvoir	Assistante fondée de pouvoir assistante – chargée de communication
Mme Claude MATHONNIERE	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques Hors classe Adjointe au chef du Département	Département Comptabilité
Mme Eliane WOLF	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Recouvrement sur Particuliers

Article 1 – A bis - Délégation particulière

Reçoit le pouvoir de signer tous les actes intéressant les affaires du Département Dépense, à l'exception du rejet de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de la part de Mme FIAND et MME JANNOTY, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

M. Philippe JASPIERRE	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Chargé de mission	Pôle Dépense
-----------------------	---	--------------

Article 1 - A ter – Délégations spéciales

1) Reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite du Service Facturier, et notamment les ordres de paiement :

Mme Sandrine FABREGUES	Administratrice des Finances Publiques adjointe	Service Facturier
------------------------	--	-------------------

2) En l'absence de Jérôme CHASSAING, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations relatives aux activités du pôle d'audit :

Mme Claire BASLE	Inspectrice des finances publiques	Pôle Audit
------------------	------------------------------------	------------

3) Reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations d'usage courant dans la limite de son service :

Mme Sylvie TSIANG	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Secteur Ressources Humaines et Formation professionnelle
-------------------	---	--

4) Reçoit délégation pour signer les bons de commande à destination des entreprises, les bordereaux d'envois, les demandes de devis et pour certifier le service fait correspondant :

Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Secteur Budget-Logistique
-------------------	---	---------------------------

5) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement (y compris ceux payables dans divers départements et par les payeurs auprès des ambassades de France et à l'étranger, ou par l'administrateur général des finances publiques pour l'étranger) :

Mme Anne Sophie LECOMTE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière
Mme Eloïse LOUVET	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Remboursement des excédents

6) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement et les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 8.000 euros :

Mme Eliane WOLF <i>Par intérim</i>	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle RSP – Chef du secteur par intérim	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Médiation
Mme Béatrice LARGILLIERE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Centres de long séjour
M. Briand NGUYEN	Inspecteur des finances publiques	Direction / Expertise juridique
Mme Nicole MARTINEZ	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du pôle et du secteur	Pôle Recettes Diverses / Recettes Diverses

Mme Sandra LOYENET	Inspectrice des finances Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Organismes / Tiers Payeurs
M. Renaud KOINTZ	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Organismes / Collectivités Etranger
M. François CANO	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Demandes de Renseignements – Contentieux

7) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement :

M. Stéphane MELQUIOND	Inspecteur des finances publiques	Mission Maîtrise des Risques / Contrôle de gestion
Mme Célia GUIOT	Inspectrice des finances publiques	Mission Maîtrise des Risques
Mme Christelle LORGNIER- HUMEZ	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des Risques
Mme Corinne PASCAL	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Assistante fondée de pouvoir	Assistante fondée de pouvoir assistante – chargée de communication
Mme Karyne MOREAU	Inspectrice des finances publiques Chef des secteurs	Département Comptabilité / Régies / Comptabilité Etat
Mme Elodie JANNOTY	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Dépense / Dépenses Règlement
Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Secteur Budget - Logistique
Mme Catherine BARRE	Inspectrice des finances publiques Chef des secteurs	Département Comptabilité / Encaissement Chèques / Encaissement Virements

8) Sous réserve des dispositions de l'article 2, reçoit délégation pour signer seule ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service et notamment les rejets de mandats ou demandes de mise en paiement et les rejets de paiement des traitements et salaires.

Mme Catherine FIAND	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Secteur Dépense Visa Personnel
---------------------	---	-----------------------------------

9) Reçoit délégation pour signer seule ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros :

Mme Elodie JANNOTY	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Secteur Dépense Visa
--------------------	---	-------------------------

9 bis) En cas d'absence de Mme JANNOTY, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros :

M. Harvey WIERNIK	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission	Secteur Dépense Visa
-------------------	--	-------------------------

10) En cas d'absence de M. Eric NEXON, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage dans la limite de leurs missions respectives :

Mme Jeannine BON	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques Hors classe Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. Jean Louis THEBAUD	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Chargé de mission spéciale	Mission PGI
Mme Sandra LOYENET	Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
Mme Catherine FIAND	Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
Mme Géraldine SUSINI	Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. William RAPILLARD	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
Mme Anne-Sophie LECOMTE	Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. Robert THIRIET	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
M. Lahcène ZIDANE	Contrôleur des finances publiques	Mission PGI
M. LE MAGUET Loïc	Contrôleur des finances publiques	Mission PGI
M. Didier ASSOUN	Contrôleur des finances publiques	Mission PGI

11) Les huissiers des Finances Publiques dont les noms suivent, hors leur fonction de poursuite, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement relatifs à des dettes inférieures à 1.500 euros, dans le cadre des procédures qu'ils conduisent :

Mme Alice LAFAYE	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Aurore REIGNIER	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Aurélia GIULIANI	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Catherine LINTINGRE	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Peggy ROUQUIER	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
M. Daniel VERRIER	Huissier des Finances Publiques	Huissiers
M. Karim BOUCHEBEL	Huissier des Finances Publiques	Huissiers
M. Eric HAMON	Huissier des Finances Publiques	Huissiers

12) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi et les courriers relatifs aux transferts entre comptables, les courriers relatifs aux propositions de placement et aux placements réalisés ainsi que tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur :

M. Vincent RICHARD	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Comptabilité Etat
--------------------	---	--

13) En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs et notamment les déclarations de créance au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4.000 euros :

Mme Emmanuelle CAPEAU	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Médiation
M. SATTIANARAYANANE	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Demandes de Renseignements – Contentieux
M. Jean-Louis BIZIEN	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle de recouvrement sur Particuliers / Centres de long séjour
M. David TOLASSY	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle de recouvrement sur Particuliers / Centres de long séjour

Mme Catherine CHASSAGNARD	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Demandes de Renseignements – Contentieux
Mme Annie MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle Recettes Diverses / Recettes Diverses
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques	Pôle Recouvrement sur Organismes / Collectivités-Etranger
M. Frédéric TREYT	Contrôleur Principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur Organismes / Tiers Payeurs

14) Reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs :

M. Thierry MARS	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Secteur Ressources Humaines et Formation Professionnelle
Mme Françoise MAILLARD	Contrôleur principal des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur	Secteur Ressources Humaines et Formation Professionnelle
Mme Christine GRENET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de Mme MAILLARD	Secteur Ressources Humaines et Formation Professionnelle
M. Steve KROMWELL	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Secteur Dépense Visa
M. Fabrice NOCQUE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint au chef de secteur	Secteur Dépense Visa
M. Stéphane MADEC	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Encaissement Virements
M. Pierre PAYNO	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Encaissement Virements
M. Armand BOUTON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité/ Encaissement Chèques
Mme Marie Christine BLAIR	Contrôleur des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Secteur Dépense Visa Personnel / Cellule Contrôle de la Paie
M. Joachim PLISSON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de Mme BLAIR	Secteur Dépense Visa Personnel / Cellule Contrôle de la Paie

Mme Karine GENET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Secteur Dépense Visa Personnel / Cellule Oppositions sur salaires
M. Christophe PHILIPPE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Secteur Dépense Règlement

15) En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les demandes de renseignements pour les excédents de versements, les bordereaux d'envoi, internes et externes, les demandes de mandatement à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris :

M. Alexandre LANDEAU	Contrôleur Principal des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière
Mme Catherine DEPLUS	Contrôleur principal des Finances Publiques	Département Comptabilité / Remboursement des excédents

16) En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leur secteur:

Mme Marie-Laure BOYER	Contrôleur principal des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur	Département Comptabilité / "Régies"
M. Frédéric BOULEAU	Contrôleur des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / "Régies"

17) En cas d'empêchement ou d'absence de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les bordereaux d'envoi, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

M. Julien BOURGUIGNON	Contrôleur des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Secteur Budget - Logistique
M. Patrick HIERRO	Contrôleur des Finances Publiques	Secteur Budget - Logistique

18) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4.000 euros :

Mme Viviane DORMIOLA	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Médiation
----------------------	-----------------------------------	---

En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 2.000 euros :

M. Christophe HELQUE	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Médiation
----------------------	-----------------------------------	--

19) Reçoivent délégation pour habilitier les personnels de la Direction Spécialisée à l'utilisation des progiciels SAP et HR Access :

Mme Christelle LORGNIER-HUMEZ	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des Risques
Mme Célia GUIOT	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des Risques
M. Stéphane MELQUIOND	Inspecteur des finances publiques	Mission de maîtrise des Risques / Contrôle de gestion

20) En cas d'empêchement ou d'absence de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse :

M. Laurent BURSZTYN	Agent d'administration des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier
M. Vincent RICHARD	Contrôleur des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant
M. Jean-Christophe GAIQUI	Contrôleur des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant
Mme Martine BUISSON	Contrôleur des finances publiques	Ressources Humaines Caissier remplaçant
M. Charles PIEROTTI	Agent d'administration des finances publiques	Ressources Humaines Caissier remplaçant
M. Antoni ROUGEAUX	Contrôleur des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant

Article 2

Les pouvoirs délégués dans le cadre de l'utilisation des logiciels de gestion relèvent de décisions distinctes de la présente, prises au titre des dispositifs d'habilitation relatifs aux différents systèmes automatisés de gestion.

Article 3

La mention « en cas d'absence ou d'empêchement » figurant dans différents articles de la présente délégation est une mesure strictement interne, non opposable aux tiers.

Article 4

La présente délégation prend effet au 07 octobre 2013 et annule toutes celles qui ont été précédemment consenties.



Christian THALAMY



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013280-0007

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 07 Octobre 2013**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction de la modernisation et de l'administration
Bureau de l'animation des actions de l'Etat**

arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris



PREFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n°

portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R3411-16 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ensemble la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 modifiée relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 20 mai 2010 nommant M. Bertrand Munch, préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, à compter du 1er juin 2010 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean Daubigny en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 12 janvier 2010, nommant M. Bertrand Le Febvre de Saint-Germain, sous-directeur, adjoint au directeur de l'administration à la préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012320-0003 du 15 novembre 2012 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2013 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de M. Eric Lajarge, administrateur territorial hors classe, dans l'emploi de directeur départemental interministériel de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013087-0004 du 28 mars 2013 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur et de la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie du 14 février 2013, relative à l'organisation du réseau territorial de la MILDT ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Sous réserve des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, délégation de signature est donnée au directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la direction de la modernisation et de l'administration, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratif et judiciaire au titre du contentieux électoral.

ARTICLE 2 : Le directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, est par ailleurs coordonnateur pour la politique de la ville ainsi que chef de projet départemental et coordonnateur régional « drogues et toxicomanies ».

Délégation est donnée au directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- les actes, correspondances ou pièces administratives s'y rapportant ;
- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au programme n° 147 « Politique de la ville » (hors champ des crédits suivis par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) notamment les arrêtés et conventions attributifs de subventions ;
- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au programme n° 104 action 12 « Actions d'intégration des étrangers en situation régulière » et action 15 « Intégration des réfugiés » dans le cadre des crédits délégués par le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, notamment les arrêtés et conventions attributifs de subventions ;
- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au programme n° 129 : coordination du travail gouvernemental - action 15 « Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) », notamment les arrêtés et conventions attributifs de subventions ;

Sont exclus de la présente délégation tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratifs ou judiciaires.

ARTICLE 3 : Les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté ne sont applicables aux actes suivants qu'en cas d'absence ou d'empêchement du préfet, secrétaire général de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris :

- Arrêtés portant constitution de commissions administratives, à l'exception des commissions mises en place pour les élections politiques et professionnelles,
- Directives générales concernant le recensement de la population,
- Substitution au maire dans les cas prévus à l'article L. 2122.34 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : En cas de vacance momentanée, d'absence ou d'empêchement du directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté est exercée par M. Bertrand Le Febvre de Saint-Germain, sous-directeur, adjoint au directeur de la modernisation et de l'administration à l'exception des actes énumérés aux articles 2 et 3 ci-dessus.

Cependant, en cas de vacance momentanée, d'absence ou d'empêchement du directeur de la modernisation et de l'administration, chef de projet départemental et coordonnateur régional « drogues et toxicomanies », la délégation de signature est exercée par M. Bertrand Le Febvre de Saint-Germain en ce qui concerne les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au programme n° 129 : coordination du travail gouvernemental - action 15 « Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) », notamment les arrêtés et conventions attributifs de subventions ;

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée au chef de la mission des moyens généraux, à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 2 et 3, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions de cette mission, y compris en matière :

- d'engagement juridique des dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondant aux centres de coût communs de la préfecture de la région d'Ile de-France, préfecture de Paris et leur liquidation,

- d'engagement juridique des dépenses de rémunération découlant de décisions individuelles relatives à la rémunération,

- de pré-liquidation des dépenses de personnel relevant du titre 2 et des autres titres inscrits au programme 307 (Budget opérationnel de programme de la région d'Ile-de-France – Unité opérationnelle unique) destinés à la rémunération des personnels et au fonctionnement de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

- ainsi qu'en matière de gestion des paies et des crédits sociaux des personnels du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et des crédits sociaux des agents du ministère de la Culture en fonction dans les écoles d'architecture de la Ville de Paris, relevant du programme 217 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, (prestations sociales et rémunération des agents des quatre écoles d'architectures parisiennes ; Paris Val de Seine, Paris la Villette, Paris Belleville, Paris Malaquais),

- les états d'autorisation de vente,

- les mandats et pièces justificatives y annexées (budgets de l'Etat),

- les titres de perception des créances de l'Etat autres que les recettes fiscales et domaniales,

- la formule exécutoire sur les titres de perception des créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine dont le montant ne dépasse pas la limite fixée pour la compétence des préfets et sur les titres de perception des taxes parafiscales et arrêtés portant admission en non valeur de ces créances,

- le visa des situations d'emploi des crédits délégués sur les budgets de l'Etat,

- le visa des titres d'engagement sur les crédits délégués sur les budgets de l'Etat,

- le visa des fiches navettes et bordereaux de ministère concernant les autorisations d'engagement déléguées ou subdéléguées sur le budget de l'Etat,

- le visa préalable pour des opérations sur le budget de fonctionnement relevant d'ordonnateurs secondaires délégués,

- les arrêtés de paiement sur le budget de l'Etat,

- la proposition d'engagement et de dégagement de dépenses et de recettes prévues au budget de l'Etat,

- les arrêtés de paiement en matière de dotation aux collectivités territoriales du département de Paris.

En cas d'absence et d'empêchement du chef de la mission des moyens généraux, délégation est donnée à M. Benjamin Ameil, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des ressources humaines, à M. Damien Lavaud, attaché d'administration de l'Intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau des finances de l'Etat, à M. Denis Lip, attaché d'administration de l'Intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau des finances de l'Etat, à Mme Anne-Marie Saunier-Faivre, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du budget et des affaires immobilières, à Mme Danièle Deugnier, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des marchés et de la logistique, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions respectives de leur bureau.

Délégation est donnée à Mme Danièle Deugnier, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des marchés et de la logistique, l'effet de signer, dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 5 000 euro HT.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau des ressources humaines, délégation de signature est donnée à Mme Dorothee Niogret, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau du budget et des affaires immobilières, délégation de signature est donnée à M. Pascal Morin, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre mer, adjoint au chef du bureau du budget et des affaires immobilières.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau des marchés et de la logistique, délégation de signature est donnée à Marine Grandjean, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des marchés et de la logistique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 3 000 euro HT et à Françoise Duguet, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer.

Délégation de signature est donnée à Mme Hélène Chalmeau, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section action sociale, Mme Béatrice Guilloton, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section Formation – Mobilité, Mme Gisèle Alexandre, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section Paie, pilotage de la masse salariale et Mme Muriel Brami-Bocachard, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section Gestion administrative des personnels, dialogue social, Mme Lydie Matossian, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, animatrice de formation, à l'effet de signer tout courrier ou note interne concernant une situation individuelle, à l'intention de l'agent ou du service concerné, et relatif à la transmission ou demande d'informations ou à une notification d'acte individuel.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Arrighi, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique, à l'effet de signer, les actes ou pièces ci-après énumérés, à l'exception des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ainsi que des actes relatifs aux procédures contentieuses :

- les documents, actes et décisions portant règlement des dépenses consécutives aux opérations électorales et imputées sur des crédits d'Etat,
- l'ensemble des actes de dépôt et d'enregistrement des candidatures déposées à l'occasion des scrutins politiques et professionnels,
- les accusés de réception des déclarations de mandataires financiers personnes physiques à l'occasion de scrutins politiques et professionnels,
- les agréments, habilitations ou assermentations de diverses catégories d'agents publics ou privés (agents du Trésor, gardes particuliers, notamment),
- les décisions positives, correspondances et avenants concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé,
- les déclarations d'ouverture des établissements d'enseignement privé,
- les certificats de résidence ou de situation prévus par les conventions bilatérales sur le service militaire des personnes possédant une double nationalité,

- les actes, décisions, mises en demeure et correspondances relatifs aux appels à la générosité publique, à l'exception des quêtes et des décisions de refus ;
- les actes, décisions, accusés de réception, mises en demeure et correspondances relatifs aux libéralités au profit des fondations, associations, fonds de dotation et congrégations ;
- les actes, décisions, mises en demeure et correspondances relatifs à la constatation de la capacité à recevoir des libéralités des associations ;
- les arrêtés d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur inférieure à 200 000 €,
- les arrêtés d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur inférieure à 200 000 €,
- les arrêtés autorisant les établissements reconnus d'utilité publique et les congrégations à consentir des baux de longue durée,
- les récépissés des déclarations relatives aux changements survenus dans l'administration des fondations, associations, fonds de dotation et congrégations,
- les récépissés de dépôts des demandes de création de fondation d'entreprise,
- les actes, décisions, mises en demeure et correspondances relatifs à la modification, la prorogation des fondations d'entreprise ainsi que la majoration du programme pluriannuel ;
- les accusés de réception des comptes et les mises en demeure de se soumettre à l'obligation de communication, de dépôt et/ou de publicité des comptes, adressés aux fondations, associations, fonds de dotation et congrégations,
- les récépissés de création et de modification des fonds de dotation,
- les actes, décisions, mises en demeure et correspondances relatifs à la mise en œuvre des dispositions de l'article 111 V de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009
- les actes et les demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des décisions dont la préparation est assurée par le bureau,
- les demandes d'avis adressées aux services de l'Etat pour l'instruction des décisions dont la préparation est assurée par le bureau,
- la notification des décisions relevant de la compétence du bureau,
- les actes, décisions, mises en demeure et correspondances relatifs à la mise en œuvre des réglementations économiques et touristiques relevant de la préfecture : réglementation du repos dominical et hebdomadaire, soldes, ventes en liquidation, agréments pour la formation des élus, agrément pour les annonces légales, commission du répertoire des métiers, carte des guides conférenciers, déclarations des salons, agrément des maitres restaurateurs, et toute réglementation pour laquelle une délégation de signature n'a pas été accordée à un service déconcentré.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau, délégation de signature est donnée :

- à M. Nicolas Tristani, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint du chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes mentionnés au présent article et relevant de la compétence du bureau.
- à Mme Danielle Soubrier, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de section à l'effet de signer les actes ou pièces énumérés dans le présent article relevant de la section des groupements associatifs.

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à Mme Chantal Gervais, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'animation des actions de l'Etat, à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 2 et 3, tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions du bureau, à l'exception des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ainsi que des actes relatifs aux procédures contentieuses.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau, délégation de signature est donnée à M. Franck Lacoste, adjoint au chef du bureau de l'animation des actions de l'Etat, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à l'effet de signer les actes ou pièces énumérées dans le présent article.

ARTICLE 8 : L'arrêté préfectoral n° 2013242-0011 du 30 août 2013 portant délégation de signature à certains fonctionnaires de la direction de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, est abrogé.

ARTICLE 9 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 10 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le

7 OCT. 2013

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Jean DAUBIGNY